

Note d'information Compte-rendu de réunion de travail

Rédacteurs : Marc CAULAT – Pôle RDCT – mission «contractualisations»

Diffusion : Directeurs Pôle EADT Directrice service cohésion sociale et insertion

Objet de la diffusion : Information Validation Attribution

ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC SANTE - SOCIAL

Plan de financement

Cette note a pour objet de préciser le montage budgétaire de cette opération conformément aux exigences de l'ARS et de la Région Poitou-Charentes.

CONTEXTE

L'actualisation du diagnostic « santé – social » s'inscrit dans le Schéma durable de cohésion sociale composé de 5 axes thématiques dont *la Santé*. Sur cette thématique, la principale orientation porte sur l'opportunité d'un Contrat Local de Santé (CLS) conclu avec l'ARS.

La création d'un « observatoire des solidarités » est apparu nécessaire afin de piloter et de suivre l'ensemble des thématiques et de développer une fonction de « veille sociale et territoriale ». Spécifiquement sur le volet santé, il est proposé d'initier puis d'alimenter cet observatoire, par une actualisation du diagnostic « santé – social » qui permettra de disposer de toutes les données utiles à l'élaboration d'un projet territorial de santé, préfigurant un éventuel CLS.

REALISATION DES DIAGNOSTICS

La réalisation des diagnostics et de leurs actualisations est réalisée par l'Observatoire Régionale de la Santé (ORS) au vu des compétences et rôles de cette structure (cf. extrait des statuts ci-après) :

Article 2 : Objet

« ...Dans le cadre de ses missions liées à l'information en matière de santé, l'ORS Poitou-Charentes se positionne par rapport à l'Etat une véritable mission de service public. Ainsi, notamment dans le cadre de la loi Hôpital Patient Santé et Territoire (loi du 21/07/2009), l'ORS apparaît comme un recours naturel de l'ARS en tant que de besoin. ... procéder à des études multidisciplinaires sur la situation sanitaire de la population et notamment au recueil et à des données épidémiologiques... »

PLAN DE FINANCEMENT ET MODALITES PRATIQUES

Le niveau d'intervention des cofinanceurs

Le financement des diagnostics est assuré de la façon suivante :

- 40 % : ARS
- 40 % : Région Poitou Charentes
- 20 % : Territoire concerné

Le montage financier

- l'ARS verse sa quote-part directement à l'ORS dans le cadre d'une convention entre ces deux organismes
- la Région apporte sa contribution via le CRDD.
- Le Territoire verse à l'ORS 60 % du montant global de la mission et perçoit la subvention régionale via le CRDD.

L'application pour la CAN : le coût global de l'opération est de 26 000 euros

- l'ARS versera directement à l'ORS la somme de 10 400 euros
- La région versera à la CAN au titre du CRDD 10 400 euros (CLEP du 14/12/2012 et Conseil communautaire du 14/01/2013)
- La CAN versera au profit de l'ORS la somme de 15 600 euros (#11693) et bénéficiera d'une subvention régionale de 10 400 euros (#11015), soit un reste à charge de 5 200 euros.